

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenu le 17 juillet 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
Séance

Sont présents : MM. Danny Minville
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier
Jean-William Ayotte

MME : Josée Boulay
Nancy Cloutier

Était également présent monsieur Bernard Coulombe, directeur
général et greffier.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Marcel Minville constatant qu'il
y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION # 131-07-2024

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Directrice adjointe
- 4- Formation DG
- 5- Prolongation de la probation du DG
- 6- Devis approbation SEAO
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION # 132-07-2024

3 - Directrice Adjointe :

CONSIDÉRANT QUE Madame Léona Francoeur est responsable comme
mandataire pour la municipalité auprès de différents
ministères et organismes depuis le départ de Madame Dominique
Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE cette situation apporte une responsabilité
accrue et ce tant que le nouveau directeur général soit
officiellement engagé ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN WILLIAM AYOTTE

QUE le conseil municipal confirme et reconnaît être au courant
de cette situation ;



QUE madame Léona Francoeur ne soit pas tenu responsable advenant une situation qui prouverait sans l'ombre d'un doute qu'elle ne découle d'aucune acte commis par elle volontairement car c'est le directeur qui depuis son engagement sous probation qui effectue ce travail auprès de ces organismes en son nom.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

RÉSOLUTION # 133-07-2024

4-Formation Directeur Général :

CONSIDERANT QUE Madame Marie Dufresne a été mandaté par le conseil municipal pour former le nouveau directeur ;

CONSIDERANT Qu'après une première évaluation, des lacunes ont été détectées en comptabilité et administration ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND POIRIER

QUE le conseil municipal requière les services de Madame Marie Dufresne afin de compléter la formation requise du directeur général; le temps que le conseil jugera nécessaire, aux mêmes conditions déjà établies.

Cette résolution couvre les périodes de 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

RÉSOLUTION # 134-07-2024

5- Prolongation de la probation directeur général

CONSIDERANT QUE monsieur Bernard Coulombe a été engagé le 21 aout 2023 avec une probation de six mois et avec formation;

CONSIDERANT Qu'une prolongation de trois (3) mois lui a été accordé avec la résolution # 19-02-24;

Considérant que des lacunes ont été constatées au niveau comptable et administratif, dont le directeur général a été mis au courant et connaît très bien la situation;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR NANCY CLOUTIER

Que la dernière prolongation de trois (3) mois lui est accordée avec formation

QU'il aura une évaluation de faite après cette période.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

RÉSOLUTION #135-07/2024

6-Autorisation du devis et appel d'offres par SEAO pour travaux route du Brulé

QUE Le conseil autorise un montant + ou - 12000. \$ a la Firme Tetra Tech pour préparation du devis pour des travaux dans la route du Brulé, travaux approuvés par la programmation de la TECQ.

QUE Le conseil autorise le directeur général à afficher sur le site SEAO l'appel d'offres pour les travaux dans la route du Brulé.



Ces travaux font partie de la programmation approuvée de la

Adopté à l'unanimité

7- Période de questions.
ou annotation

Aucune question

8- Levée de séance


Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire


Greffier